



**Assemblée communale ordinaire
du 13 mai 2024 à 20h00
à la salle communale de Chapelle**

Présidence M. Claude Gremaud, Syndic
Présents
Secrétaire Mme Christine Marchand, Secrétaire communale

Personnes excusées M. Thierry Auguet
Mme Frédérique Humair Flühmann
M. Emmanuel Gremaud
Mme Annette Cettou
Mme Françoise Vermot-Petit-Outhenin
M. Andréa Bagnuoli

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée communale et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes. Une bienvenue à M. Roland Cettou, ancien Syndic qui fait partie du Groupe de travail pour le nouveau bâtiment scolaire, qui est toujours fidèle aux Assemblées communales. M. le Syndic remercie également Mme Christine Marchand, notre secrétaire. Il profite de la présence de M. Ludovic Mottier, notre caissier pour le présenter à l'Assemblée. Applaudissements de l'Assemblée.

Remerciements également à M. Christian Crausaz pour la mise en page du 57^{ème} P'tit Chapelois.

Nomination des scrutateurs :

- Yvette Vaucher pour les personnes assises sur les chaises dans les trois derniers rangs.
Nombre de personnes : 17
- Christine Birchmeier pour les personnes assises sur les chaises dans les deux premiers rangs :
Nombre de personnes : 14 avec le conseil
sans tenir compte de M. Ludovic Mottier qui n'a pas le droit de vote communal.
- Pour les votes concernant les comptes, nombre de personnes : 9 y compris la secrétaire qui a le droit de vote, mais sans le Conseil.
- L'Assemblée compte 31 personnes ; majorité : 16
Concernant le vote pour les comptes, nombre de personne : 26 ; majorité : 14

L'Assemblée a été convoquée par un affichage au pilier public, un envoi « tout-ménages » du P'tit Chapelois no 57, M. le Syndic transmet un immense merci à M. Christian Crausaz qui veille aux Assemblée communale du 13.05.2024

délais, à la création de notre journal et qui nous a concocté une magnifique édition une fois de plus. Applaudissements de l'Assemblée.

Ainsi que par la parution dans la Feuille Officielle en date du 29.04.2024 No 16 avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2023.

2. Comptes 2023

- a. Comptes de résultats
- b. Comptes des investissements
- c. Rapport de l'organe de révision
- d. Rapport de la commission financière
- e. Approbation des comptes de résultats
- f. Approbation des comptes des investissements

3. Divers

Aucune remarque ou question n'est soulevée pour ce tractanda.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 décembre 2023.

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

M. le Syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction précise et très détaillée.

Remarques ou questions :

M. Jacques Menoud, concernant la mise en séparatif du quartier Impasse Plein-Soleil, demande ce qui doit être payé par les propriétaires.

M. Eric Monney répond que certains propriétaires ont déjà la mise en séparatif, depuis la maison jusqu'à la limite de la parcelle. Pour d'autres cela est à faire et c'est cette partie de raccordement qui sera à la charge du propriétaire (sortie maison jusqu'à la limite de la parcelle).

M. Jacques Menoud demande s'il y aura des taxes supplémentaires.

M. Eric Monney indique qu'il n'y a pas de taxes supplémentaires. Il y a juste une convention de droit de passage sur la nouvelle conduite pour la commune.

M. le Syndic relève qu'à ce jour les conventions ont toutes été signées.

Votation à mainlevée :

OUI : 31
NON : 0
ABSTENTIONS : 0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

2. Comptes 2023

M. le Syndic passe la parole à M. Benoît Curty, responsable des finances, pour la présentation des comptes.

- **Comptes de résultats**

M. Benoît Curty commente les comptes de résultats 2023.

Les comptes de résultats présentent un montant de CHF 1'400'085. — et CHF 1'553'786.— aux produits. Les comptes 2023 se soldent par un bénéfice de CHF 153'700.—. Le budget 2023 prévoyait une perte de CHF 46'384.—.

Le bilan présente un total de CHF 3'690'794.— à l'actif au 31.12.23 et de CHF 3'537'094.— au passif, d'où un excédent de CHF 153'700.—.

M. le Syndic remercie M. Benoît Curty pour ses explications et demande à l'Assemblée s'il y a des questions ou des remarques.

Il n'y a aucune question ni remarque

M. le Syndic donne la parole à M. Benoît Curty qui continue les explications avec les comptes des investissements.

- **Comptes des investissements**

M. Benoît Curty rappelle les investissements effectués qui sont : *Transports et communications* : éclairage public led, pont CFF glissières de sécurité et inventaire des routes communales, ce qui représente une dépense totale de CHF 45'255.—, pour un budget total de CHF 499'000.— . Ce montant comprend la réfection de la route des Chapelettes, CHF 461'000.-, qui a été reporté à 2024.

Protection et aménagement du territoire : compteurs-relevés à distance (il souligne le travail de M. Roland Crausaz et le remercie chaleureusement, applaudissements de l'Assemblée), réfection collecteur de la route des Indivis (étude) et étude de mise en séparatif quartier Plein-Soleil, ce qui représente une dépense de CHF 75'821.— et des recettes de CHF 7'389.—, pour un budget total de CHF 122'000.—. Ce montant comprend l'étude de la réfection du collecteur de la route des Indivis, CHF 25'000.—, qui a été reporté à 2024.

Les investissements 2023 se soldent avec des dépenses de CHF 121'076.— et des recettes de CHF 7'389.—.

M. Benoît Curty informe l'Assemblée que concernant l'étude de mise en séparatif du quartier Impasse Plein Soleil, répartie sur 2022 et 2023, les charges totales sont de CHF 61'131.75 pour un budget voté en 2022 de CHF 60'000.—. Pour l'inventaire des routes communales, les charges totales se montent à CHF 21'559.30 pour un budget voté en 2022 de CHF 30'000.—.

Aucune remarque ou question n'est soulevée.

M. le Syndic remercie M. Benoît Curty pour son impeccable travail et pour ses explications et il passe la parole à M. René Perroud pour le rapport de l'organe de révision.

- **Rapport de l'organe de révision**

M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de l'organe de révision établi par la Fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy.

M. Benoît Curty affiche le rapport en question sur le beamer.

- **Rapport de la commission financière**

M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui recommande l'approbation des comptes de résultats et des investissements tels que présentés :

La commission financière s'est réunie le 16 avril dernier afin de procéder à la consultation des comptes de l'exercice 2023 de la commune de Chapelle.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Butty, nous avons parcouru les comptes de résultat et d'investissements arrêtés au 31 décembre 2023.

Les informations transmises et les réponses obtenues nous ont toutes donné entière satisfaction.

Le total des dépenses s'élève à CHF 1'400'085.27, les recettes à CHF 1'553'785.58. Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de CHF 153'700.31 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 46'384.45.

Ce bon résultat est principalement dû à des charges d'exploitation moins élevées et à des entrées fiscales plus importantes que prévues.

Il est toutefois important de préciser que l'amortissement issu de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, constituée lors de la mise en place du modèle comptable MCH2, à amortir linéairement sur 10 ans, influence positivement le compte de résultat de CHF 100'942.-.

Côté investissements, les charges s'élèvent au total à CHF 121'075.70. Il y a également des recettes concernant des taxes de raccordement à l'eau pour CHF 7'389.-.

L'inventaire des routes communales a eu un impact sur la réfection partielle de la route des Chapelles et sur l'étude du collecteur de la route des Indivis. En effet, ces deux investissements sont directement liés au rapport final de l'inventaire des routes communales, terminé en 2023. Ils ont donc été reportés à 2024.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2023 tels que présentés.

M. le Syndic remercie la commission financière pour son travail et demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

Aucune remarque ou question n'est soulevée.

- **Approbation des comptes de résultats**

Votation à mainlevée des comptes de résultats (sans les 5 membres du Conseil communal).

OUI : 26
NON : 0
ABSTENTIONS : 0

A l'unanimité, les comptes de résultats sont acceptés.

- **Approbation des comptes des investissements**

Votation à mainlevée des comptes des investissements (sans les 5 membres du Conseil communal).

OUI : 26
NON : 0
ABSTENTIONS : 0

A l'unanimité, les comptes des investissements sont acceptés.

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour sa confiance, ainsi que Messieurs Benoît Curty et Ludovic Mottier pour leur travail de haute qualité effectué tout au long de l'année, une parfaite collaboration et un travail de rigueur et de grande compétence.

Il remercie également le travail effectué par la commission financière et pour leur engagement. Applaudissements de l'Assemblée.

3. Divers

M. le Syndic demande à l'Assemblée s'il y aurait des sujets ou des remarques concernant les divers.

Vélos Pick e Bike

M. Jacques Menoud remarque que concernant la mise à disposition des vélos électriques, il n'y a pas de produits mais que des charges.

M. Marcel Haller explique qu'il y a une participation du Canton ainsi que de la commune et que la valeur de la location des vélos revient à Pick e Bike.

Mlle Charlotte Dupas demande s'il faut un permis pour pouvoir louer ces vélos.

M. Marcel Haller confirme qu'il faut un permis de cyclomoteur soit dès 14 ans, vu que ce sont des vélos qui peuvent aller jusqu'à 45km/h.

M. Roland Cettou demande si le casque est obligatoire.

M. Marcel Haller relève que cela est recommandé.

Assemblée communale du 13.05.2024

Elections nouvelle commune

M. le Syndic donne des explications et des informations concernant la suite pour la mise en place de la nouvelle commune.

Il confirme que comme annoncé dans le billet du Syndic du P'tit Chapelois, M. Marcel Haller s'engage pour notre commune dans le cadre de la nouvelle commune, jusqu'à fin 2026. Il explique également que M. Marcel Haller participe déjà au COPIL, groupe de travail qui réunit les syndics des 4 communes, et que lui-même reste suppléant.

Concernant les élections, le premier tour aura lieu le 06.10.2024 et le second tour le 27.10.2024. Pour le dépôt des listes le délai est fixé au 27.08.2024 à 12h.

Dans le cadre du Conseil, M. Eric Monney et Mme Christine Gremaud sont intéressés à se mettre en liste, au vu de leurs expériences et compétences. Il demande à M. Benoît Curty si, dans le cadre de son emploi auprès du RSG, il pourrait également se présenter. M. Benoît Curty répond que sa fonction est compatible avec une élection au conseil général.

M. le Syndic met en avant le fait qu'il serait bien que de nouvelles têtes, plus particulièrement de la jeunesse, se lancent dans cette aventure, mais que si le nombre des 6 places n'est pas complet, il se garde en réserve pour le compléter.

M. Marcel Haller relève qu'en date du 27.06.2024, une séance d'information aura lieu à Promasens à 19h30 afin d'expliquer le fonctionnement du Conseil Général.

M. le Syndic informe l'Assemblée qu'une invitation à ce sujet leur parviendra.

- M. Jacques Menoud demande si sera un vote proportionnel ou majoritaire.
C'est une bonne question répond le Syndic.
Le Conseil relève que c'est proportionnel pour le Conseil général (un seul tour) et majoritaire pour le Conseil communal (deux tours).
Ecublens doit faire voter tout l'exécutif et tout le législatif relève M. le Syndic, qui précise « bienvenue à toutes et tous au 27.06.2024 afin d'avoir les réponses à vos questions ». Un tout-ménage d'invitation vous parviendra en temps voulu.
- M. Roland Cettou demande comment le Conseil va assurer les 6 sièges étant donné qu'avec M. Eric Monney, Mme Christine Gremaud et éventuellement M. Benoît Curty, cela fait 3 sièges. Comment compléter les 3 sièges manquants ? M. le Syndic répond que les personnes intéressées s'annoncent, et rappelle que s'il manque une personne il reste en réserve pour combler ce siège.
De plus il relève que comme M. Roland Cettou s'investit dans le groupe de travail pour la construction de la nouvelle école, il serait le bienvenu au Conseil général. M. Roland Cettou relève : « tu as parlé de jeunes avant » ; rire de l'Assemblée.
- Mme Françoise Flückiger pose la question : s'il n'y a que 6 personnes qui se présentent, il n'y a pas d'élection ?
M. Eric Monney répond que selon la nouvelle constitution il y a obligatoirement une élection pour le Conseil général et que toujours selon cette constitution, ce n'est pas le cas pour M. Marcel Haller qui est élu d'office au Conseil Communal.

M. Marcel Haller dit que au sujet de sa candidature c'est pour 15 mois dans un premier temps afin de pouvoir avancer dans cette nouvelle fusion. Il est important de prendre conscience que de nouvelles personnes doivent se lancer afin d'assurer l'avenir

Mme Christine Gremaud relève qu'elle espère qu'il y aura plus que 6 personnes candidates au Conseil général.

Divers

- M. Vincent Guyonneau demande si, dans le cadre de la réfection de la route des Indivis, un trottoir ou un chemin piétons sont prévus.
M. Eric Monney dit que pour l'instant on en est au dossier de subventionnement au niveau de la Confédération, et que comme mentionné dans le courrier qui a été envoyé à M. et Mme Vincent Guyonneau par le Conseil communal en début d'année, nous ne pouvons pas nous avancer pour le moment à ce sujet. M. Vincent Guyonneau en profite pour remercier le Conseil pour ce courrier.

- M. Francis Grivel a une remarque à faire par rapport au P'tit Chapelois. Le nom de la rivière le Maflon mentionnée dans l'article no 3 Forêt protectrice en page 27, n'est pas correcte car il s'agit du Flon.
M. Christian Crausaz s'excuse, c'est lui qui s'est trompé dans l'interprétation de Swissmobile.
M. le Syndic lui répond qu'il est déjà pardonné.
M. Roland Cettou relève que cela montre que notre journal est lu, rire de l'Assemblée.
- Mme Marianne Menoud remercie le Conseil au nom des retraités de la commune pour l'invitation à la journée de la fête des musiques à Orsonnens et ajoute que c'est la deuxième année que cela leur est offert. Elle relève qu'il n'y a pas eu beaucoup de communes dans la Glâne qui ont offert cette journée à leurs retraités. Mr le Syndic au nom du conseil dit apprécier grandement ces propos et profite de relever que le conseil a également reçu divers courriers de remerciements de participant(e)s
- Mme Françoise Flückiger informe l'Assemblée que ce samedi matin dès 8h les travaux sur le sentier des Fées auront lieu, les copeaux sont déjà en place. Rendez-vous en dessus de chez M. Fernand Crausaz et l'appel aux bénévoles est lancé.

M. le Syndic demande s'il y a encore quelqu'un qui aimerait prendre la parole. Etant donné que ce n'est pas le cas il remercie :

Ses collègues du Conseil qui mettent beaucoup de cœur à l'ouvrage. Les remercie pour leurs compétences ainsi que pour la bonne entente qui a toujours lieu. C'est un bonheur de travailler ensemble, les séances se déroulent toujours dans un esprit de collégialité. Applaudissements de l'Assemblée.

M. le Syndic remercie également rétroactivement toutes les personnes qui se sont engagées auprès de la commune et qui ont fait ce qu'elle est aujourd'hui.

M. Marcel Haller qui continue au nom de la commune.

Mme Christine Marchand (secrétaire), M. Ludovic Mottier (caissier), Mme Chantal Bosson (bureau technique), M. Eric Monney (piqueur), Mmes Geneviève Périsset et Evelyne Crausaz (entretien des locaux scolaires), Mrs. Jean-François Telley, Roland Crausaz qui a fait un travail d'orfèvre avec le démontage des anciens compteurs, Gabriel et Olivier Dorthe, Fernand et Raphaël Crausaz. Un remerciement spécial à Mme Sandra Curty qui assure les compétences du secrétariat de l'ACER et transmet que tout le monde est content de son professionnalisme.

Mlle Charlotte Dupas remercie au nom de la Jeunesse de Chapelle-Gillarens, la commune pour le soutien qu'elle leur offre depuis des années. M. le Syndic relève que cette Jeunesse a créé une belle dynamique dans notre commune et les en remercie.

M. Marcel Haller rebondit en disant qu'il a eu la confirmation du COPIL concernant le local de coulage qui restera à la disposition de la Jeunesse.

M. le Syndic ajoute que concernant le bar pour les manifestations, il ne sera pas possible de déplacer le matériel scolaire déjà en place dans les locaux, mais assure qu'ensemble une solution satisfaisante sera trouvée.

L'Assemblée n'ayant plus de remarques ni de questions, M. le Syndic lève cette Assemblée tout en invitant les participants à rester, afin de partager un moment de convivialité autour de la coutumière verrée, avec l'agape qui vient de notre pâtissière-boulangère du village « les trésors de Sandrine ».

M. le Syndic clôt la séance à 20h58

Le Syndic :

La Secrétaire :

Claude Gremaud

Christine Marchand

Chapelle, le 13 mai 2024